

**ANNEXE I a**  
**Espèces animales protégées dont les habitats protégés sont concernés**  
**par le projet, avec leurs statuts de protection et leur degré de patrimonialité**

Amphibiens	
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	PN, DH II-IV, LRF NT, LRR NT
Oiseaux	
Bergeronnette printanière ( <i>Motacilla flava</i> )	PN, LRF LC, LRR VU
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	PN, DO I, LRF LC, LRR VU
Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )	PN, LRF EN, LRR EN
Bruant jaune ( <i>Emberia citrinella</i> )	PN, LRF VU, LRR VU
Bruant proyer ( <i>Miliaria calandra</i> )	PN, LRF LC, LRR EN
Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )	PN, LRF LC, LRR NT
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	PN, DO II, LRF LC, LRR LC
Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Cochevis huppé ( <i>Galerida cristata</i> )	PN, LRF LC, LRR CR
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	PN, LRF LC, LRR VU
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	PN, LRF NT, LRR VU
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Fauvette grise ( <i>Sylvia communis</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )	PN, DO I, LRF LC, LRR LC
Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	PN, LRF LC, LRR NT
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> )	PN, LRF NT, LRR VU
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Mammifères	
Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	PN, LRF LC
Hérisson ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	PN, LRF LC
Muscardin ( <i>Muscardinus avellanarius</i> )	PN, DH IV, LRF LC
et 5 espèces de Chiroptères	
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Oreillard roux ( <i>Plecotus auritus</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	PN, DH IV, LRF NT
Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> )	PN, DH IV, LRF NT

PN : Protection Nationale

DO : Directive Oiseaux, annexe I

DH : Directive Habitats, annexes II et IV

LRF : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN)

LRR : Liste rouge des espèces menacées dans le Nord – Pas-de-Calais

DD : Données insuffisantes ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ;

VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique.

**ANNEXE I b**  
**Espèces animales protégées dont les habitats sont concernés**  
**par le projet, avec leurs statuts de protection et leur degré de patrimonialité**

<b>Amphibiens</b>	
Crapaud commun * ( <i>Bufo bufo</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Grenouille rousse * ( <i>Rana temporaria</i> )	PN, DHV, LRF LC, LRR LC
Grenouille verte sp. * ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> )	PN, DHV, LRF NT, LRR DD
Salamandre tachetée * ( <i>Salamandra salamandra</i> )	PN, LRF LC, LRR NT
Triton alpestre * ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	PN, DH II-IV, LRF NT, LRR NT
Triton palmé * ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Triton ponctué * ( <i>Lissotriton vulgaris</i> )	PN, LRF NT, LRR LC
<b>Reptiles</b>	
Lézard vivipare * ( <i>Zootoca vivipara</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
<b>Oiseaux</b>	
Bergeronnette printanière ( <i>Motacilla flava</i> )	PN, LRF LC, LRR VU
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	PN, DO I, LRF LC, LRR VU
Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )	PN, LRF EN, LRR EN
Bruant jaune ( <i>Emberia citrinella</i> )	PN, LRF VU, LRR VU
Bruant proyer ( <i>Miliaria calandra</i> )	PN, LRF LC, LRR EN
Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )	PN, LRF LC, LRR NT
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	PN, DO II, LRF LC, LRR LC
Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Cochevis huppé ( <i>Galerida cristata</i> )	PN, LRF LC, LRR CR
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	PN, LRF LC, LRR VU
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	PN, LRF NT, LRR VU
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )	PN, DO I, LRF LC, LRR LC
Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	PN, LRF LC, LRR NT
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	PN LRF LC, LRR LC
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> )	PN, LRF NT, LRR VU
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	PN, LRF LC, LRR LC
<b>Mammifères</b>	
Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	PN, LRF LC
Hérisson ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	PN, LRF LC
Muscardin ( <i>Muscardinus avellanarius</i> )	PN, DH IV, LRF LC

et 5 espèces de Chiroptères	
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Oreillard roux ( <i>Plecotus auritus</i> )	PN, DH IV, LRF LC
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	PN, DH IV, LRF NT
Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> )	PN, DH IV, LRF NT

\* Espèce protégée mais dont l'habitat ne l'est pas.

PN : Protection Nationale

DO : Directive Oiseaux, annexe I

DH : Directive Habitats, annexes II, IV et V

LRF : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN)

LRR : Liste rouge des espèces menacées dans le Nord – Pas-de-Calais

DD : Données insuffisantes ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ;

VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique.

## ANNEXE II

Liste des communes concernées :

### **Nord**

- Esquerchin
- Lauwin-Planque
- Flers-en-Escrebieux
- Auby,
- Moncheaux
- Thumeries
- Mons-en-Pévèle
- Tourmignies
- Attiches
- Avelin.

### **Pas-de-Calais**

- Gavrelle
- Oppy
- Neuvireuil
- Izel-lès-Equerchin
- Quiéry-la-Motte
- Hénin-Beaumont
- Courcelles-lès-Lens
- Evin-Malmaison
- Leforest.

## ANNEXE III

### Mesures d'évitement, de réduction d'impact, de compensation et d'accompagnement (H)

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 et R411-6 et suivants du Code de l'Environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction d'impact, de compensation et d'accompagnement ont été définies dans le but de garantir le maintien de l'état de conservation des populations des espèces animales concernées.

- Mesures d'évitement
  - Evitement amont dans la phase de conception du projet (E1)
    - Evitement des populations connues d'espèces protégées animales et végétales
    - Evitement des sites à enjeux environnementaux (ZPS, ZNIEFF, ENS) : choix du corridor, du fuseau, du tracé et solutions alternatives ponctuelles
  - Evitement géographique (E2) en phase travaux (E2.1) : limitation des emprises de travaux et balisage préventif avec mise en défens (espèces et habitat d'espèces)
  - Evitement technique (E3) en phase de travaux (E3.1) de rejets de polluants et en phase exploitation (E3.2) d'utilisation d'herbicides et de pesticides
  - Evitement temporel (E4) en phase travaux (E4.1) par adaptation de la phase travaux pour les Oiseaux en débutant les travaux avant la période de nidification et par adaptation des horaires pour les Chiroptères en évitant les travaux de nuit et en phase exploitation (E4.2), en particulier, par mise en place d'un balisage anti-percussion pour les Oiseaux sensibles à ce risque.
- Mesures de réduction d'impact
  - Réduction géographique (R1) en phase travaux (R1.1) en particulier par limitation des emprises d'installations de chantier et en phase d'exploitation (R1.2) par balisage des habitats lors des interventions de maintenance.
  - Réduction technique (R2) en phase travaux (R2.1) par limitation de la circulation des engins de travaux et l'éradication des espèces invasives (Renouée du Japon et Robinier, balisage des zones humides et installation provisoire de dispositifs d'empêchement de passage d'espèces protégées (Amphibiens) et en phase exploitation (R2.2) par gestion des tranchées forestières et des lisières forestières (Oiseaux, Chiroptères, Hérisson)
  - Réduction temporelle (R3) en particulier en phase exploitation (R3.2) par adaptation des périodes et horaires d'intervention
- Mesures de compensation
  - Création de milieux (C1) par création ou restauration d'habitats (C1.1) et des populations d'espèces associées avec aménagement ponctuel (nichoirs à oiseaux, gîtes à Chiroptères, Hérisson...)
  - Restauration et réhabilitation (C2) en tout type de milieu (C2) par élimination d'espèces exotiques invasives, suppression des remblais de pistes d'accès, renforcement de boisements et haies existantes et action spécifique (C2.2) par réaménagement de mares existantes (convention avec EDEN62), de boisements hygrophiles
  - Evolution des pratiques de gestion (C3) par abandon de modalités actuelles (C3.1) avec création de bandes herbacées avec messicoles (convention avec Campagnes

vivantes) ou évolution de modalités (C3.2) avec la gestion adaptée de la végétation des plateformes de pylône (convention avec agriculteurs et associations de chasse)

- Mesures d'accompagnement
  - Préservation foncière (A1) par acquisition sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire
  - Pérennité des mesures de compensation (A2) avec rétrocession à une association
  - Rétablissement (A3) avec aménagement ponctuel (A3a) comme des gîtes à Chiroptères ou autres (A3c) comme enfouissement de lignes électriques permettant le renforcement de populations locales d'Oiseaux.
  - Financement (A4) aide à des structures locales (A4.1) (Campagnes vivantes, Abeilles en Pévèle) et contribution à une politique publique (A4.2) comme le PAP national
  - Actions expérimentales (A5) par renforcement des populations d'espèces (A5b) telles les messicoles
  - Action de sensibilisation et de communication (A6) : gouvernance (A6.1) avec l'organisation du chantier et de son suivi (Comité de suivi des Engagements) et sensibilisation-communication (A6.2.) avec la réalisation d'un cahier des recommandations aux entreprises accompagné d'un poster «faune protégée »..